

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 1^{er} décembre 2014, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers, Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absente Madame Louise Senécal.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

217-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

218-2014

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

219-2014

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU la demande d'aide financière pour la campagne de financement de « Opération nez rouge 2014 ».

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 100,00 \$ pour la campagne de financement « Opération nez rouge 2014 », dont le vice président est Monsieur Luc Provencial.

ADOPTÉ

220-2014

AUTORISATION POUR TENIR UN FESTIVAL

ATTENDU la demande des Festivités Western pour avoir une autorisation pour tenir leur Festival Western du 17 juillet 2015 au 26 juillet 2015.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor autorise les Festivités Western de Saint-Victor Beauce Inc. à tenir leur 37^e festival western du 17 juillet 2015 au 26 juillet 2015.

Les Festivités Western devront demander à la Sûreté du Québec d'effectuer une surveillance 24 heures sur 24.

ADOPTÉ

221-2014

AUTORISATION DÉPART DE LA PARADE - FESTIVITÉS WESTERN

ATTENDU la demande des Festivités Western pour avoir l'autorisation afin de faire la parade dans les rues de Saint-Victor.

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser les Festivités Western de faire leur parade dans les rues de Saint-Victor le 26 juillet 2015.

ADOPTÉ

222-2014

DEMANDE D'AUTORISATION - CIRCULER EN VTT DURANT LES FESTIVITÉS WESTERN

ATTENDU la demande des Festivités Western pour avoir l'autorisation pour circuler en VTT durant la semaine des Festivités du 17 juillet 2015 au 26 juillet 2015 et le samedi 11 juillet 2015.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'autoriser le personnel
des Festivités Western à circuler dans les
rues de Saint-Victor en véhicules tout
terrain durant la journée du 11 juillet
2015, pour la préparation de leurs terrains
ainsi que durant la semaine du 17 juillet
2015 au 26 juillet 2015, pour aider les
campeurs à se localiser.

ADOPTÉ

223-2014

**DEMANDE D'AUTORISATION FESTIVITÉS WESTERN -
DIFFUSER DE LA MUSIQUE**

ATTENDU la demande d'autorisation, des
Festivités Western, pour diffuser de la
musique dans les rues Ambroise, Marchand et
Écoliers, durant la semaine du 17 juillet
2015 au 26 juillet 2015.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité de
Saint-Victor autorise, les Festivités
Western, à diffuser de la musique dans les
rues Ambroise, Marchand et Écoliers, durant
la semaine des festivités western soit du
17 juillet 2015 au 26 juillet 2015.

ADOPTÉ

224-2014

PROGRAMME MULTI-AVENTURES 2015 - ADHÉSION

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité de
Saint-Victor adhère au projet Multi-
Aventures, de la Maison des Jeunes de la
M.R.C. Robert-Cliche, pour la somme de
500,00 \$. Ce dit montant sera réparti de
façon équitable à tous les jeunes inscrits
au projet Multi-Aventures.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 111-2014

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 décembre 2014 et le 01 avril 2015, soit une partie de chemin du 4^{ème} Rang Sud, située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et 295, et le cul-de-sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur et une partie du Rang 6 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 3 novembre 2014.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 111-2014 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** La Municipalité de Saint-Victor est dispensée d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4^{ème} Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-Victor entre les lots 544 et 295 inclusivement, et le cul-de-sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur et une partie du Rang 6, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 décembre 2014 au 01 avril 2015.

ARTICLE 4 Le règlement numéro 111-2014 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 1^{er} décembre 2014.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER

226-2014

**BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 O.M.H.
SAINT-VICTOR - APPROBATION PAR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

ATTENDU les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour l'année 2015.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor approuve le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour l'année financière 2015 présentant des revenus de 49 275 \$ et dépenses de 93 720 \$ et un déficit devant être de 44 445 \$ soit adopté, tel déficit devant être partagé à raison de 10% par la Municipalité de Saint-Victor soit 4 445 \$.

De plus, la Municipalité s'engage à assumer la quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement, en capital et intérêts, de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du plan Québécois des infrastructures.

ADOPTÉ

227-2014

COMPTES DE TAXES NON-PAYÉS

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état mentionnant les personnes endettées, pour taxes municipales, envers la Municipalité de Saint-Victor préparé en vertu des articles 1022 et suivants au Code municipal. Il est également résolu de mandater le Directeur général/secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTÉ

228-2014

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2015 - SÉANCE DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier, ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2015, qui se tiendront le **LUNDI** et qui débiteront à **20 HEURE** soit :

6 janvier (mardi)	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	8 septembre (mardi)
7 avril (mardi)	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 juin	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par le Directeur général, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ

229-2014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION

Le conseiller Monsieur Xavier Bouhy donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins d'adopter un règlement relatif à la circulation.

230-2014

MANDAT A MICHELINE FECTEAU, NOTAIRE - CHEMIN DES ÉPINETTES

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Micheline Fecteau, notaire, à préparer les documents nécessaires pour donner un droit de passage, sur la rue des Épinettes, sans aucune responsabilité de la part de la Municipalité de Saint-Victor. Ce droit de passage est pour Messieurs Marco Mathieu, Dany Veilleux et Rémi Plante. De plus, les membres du Conseil autorisent le Maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, et le Directeur général, Monsieur Marc Bélanger, à signer tous les documents nécessaires pour ce droit de passage.

ADOPTÉ

231-2014

MANDAT POUR LA VENTE DU 268 ET 270 RUE DOYON

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, et le Directeur général, Monsieur Marc Bélanger, pour vendre la bâtisse située au 268 et 270 Rue Doyon, à Saint-Victor, et de signer

tous les documents nécessaires pour la vente de cette propriété.

ADOPTÉ

232-2014

**RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2014 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS
PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC**

ATTENDU que l'article 170 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c,C-47.1) accordé à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population ;

ATTENDU que la municipalité a mis en œuvre une Politique relative à l'entretien et la prise en charge de certaines voies privées de circulation ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin de la 8^e rue des Cygnes.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que soit adopté le règlement suivant :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2

La municipalité prend en charge l'entretien du chemin privé, pour l'hiver 2014-2015, connu sous le nom de la 8^e rue des Cygnes, lequel est situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor.

Cet entretien inclut l'enlèvement de la neige durant la saison hivernale 2014 - 2015.

La prise en charge de l'entretien par la municipalité prend fin le 30 avril 2015.

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien dudit chemin une tarification sera imposée à tous les contribuables de la 8^e rue des Cygnes à parts égales.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 1^{er} décembre 2014.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER

233-2014

**DÉVELOPPEMENT P.M.E. CHAUDIÈRE-APPALACHES -
MANDAT**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'accepter l'offre de
service de Développement P.M.E. Chaudière-
Appalaches, pour formation et évaluation de
l'efficacité opérationnelle de l'équipe de
la Municipalité de Saint-Victor et de
mandater le Maire, Monsieur Jonathan V.
Bolduc, et le Directeur général, Monsieur
Marc Bélanger, à signer ce contrat.

ADOPTÉ

234-2014

DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'autoriser Madame
Kathleen Veilleux à déposer et à signer, au
nom de la Municipalité de Saint-Victor, la
demande de subvention d'emploi d'été
Canada.

ADOPTÉ

235-2014

MANDAT À M^e BOUFFARD

ATTENDU l'avis envoyé à Monsieur Serge
Doyon et Madame Michelle Lapointe,
propriétaires du 191 rue des Cèdres (Lac
Fortin) à Saint-Victor, numéro de cadastre
4771458.

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment de la
Municipalité a constaté diverses
infractions à la réglementation de la
Municipalité soit, en empiétant sur la
protection des rives et littorales.

ATTENDU que des avis écrits et un verbal
ont été formulés aux propriétaires et que
celui-ci a refusé de s'y conformer.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater M^e Martin Bouffard afin de transmettre une mise en demeure pour différentes infractions commises sur sa propriété. Si la résolution prévue au paragraphe précédent n'est pas respecté, la Municipalité mandate M^e Martin Bouffard, de Morency Société d'Avocats, afin d'entreprendre toutes procédures judiciaires pour obtenir le respect de la réglementation applicable incluant sans restreigne la généralité de ce qui précède tous recours en infraction ou en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

236-2014

**RÉSERVATION SURPLUS ACCUMULÉ ET RÈGLEMENT
D'EMPRUNT DISPONIBLE**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'approprier un montant de 27 354 \$ (règlement no. 11-98) du fonds disponible pour l'infrastructure municipale et d'un autre montant de 57 000 \$ dans le surplus accumulé pour affecter au budget 2014.

ADOPTÉ

237-2014

**DEMANDE D'UN FORFAIT D'ACCOMPAGNEMENT -
BLANCHETTE VACHON, COMPTABLES**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'acheter un forfait d'accompagnement de 500,00 \$, pour l'année 2015 afin de prendre différentes informations en comptabilité, avec la firme comptable Blanchette Vachon de Saint-Georges.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que les comptes suivants soient
approuvés et adoptés pour paiement :

Poste Canada	203.33	\$
Poste Canada	124.61	\$
Normand Nadeau	34.48	\$
Hydro-Québec	30.87	\$
Pavage Sartigan	84 134.87	\$
Hydro-Québec	1 219.01	\$
Société du Patrimoine	2 224.86	\$
Noelline Carrier	418.00	\$
Telus Mobilité	90.45	\$
Téléphone Saint-Victor	617.15	\$
Poste Canada	188.57	\$
Kathleen Veilleux	55.86	\$
Hydro-Québec	104.32	\$
Hydro-Québec	8 232.49	\$
André Ruel	2 550.00	\$
Distribution LPB	4.31	\$
Simard Suspension	71.72	\$
Alliance Coop	7 576.20	\$
Robitaille Équipement	4 288.57	\$
DEBB	182.88	\$
Les Entreprises J.R. Boucher	2 630.91	\$
Gestion JMS	25 110.54	\$
Magasin coop	931.62	\$
Desroches	142.38	\$
Centre Électrique de Beauce	816.35	\$
Garage Marc Bureau	805.72	\$
Garage Alain Bolduc	690.79	\$
Musée Marius-Barbeau	344.93	\$
Boutique du serrurier	195.46	\$
PMVAC	17 246.25	\$
MEDDS colis	22.77	\$
Tactic-TGI	2 019.51	\$
Sani-Thetford 2000	1 437.18	\$
Transport R Fecteau	727.17	\$
Garage Gilles Roy	255.24	\$
Biolab	2 944.11	\$
Centre du Camion (amiante)	2 158.01	\$
Ateliers FLPH	366.98	\$
M.R.C. Robert-Cliche	4 275.13	\$

Hercule Fortin Inc. 193.78 \$

Ind. Ciment la Guadeloupe	1	183.98	\$
Armand Lapointe Équipement		459.33	\$
Garage Bizier		493.69	\$
Pitney Bowes		501.55	\$
Pavage Sartigan		893.25	\$
F. Plante Inc.		229.94	\$
Ferme Mathivic		781.84	\$
Lettrophil		45.99	\$
Hydraulique Service		83.38	\$
Matrec	1	615.41	\$
Municipalité de Saint-Ephrem	2	037.30	\$
Étidions juridiques FD		77.70	\$
Excavations Pamphle Rodrigue	12	514.45	\$
Centre du Camion (Beauce)		374.41	\$
Orizon Mobile		701.85	\$
John Meunier		155.93	\$
Pharmacie Stéphanie Roy		343.72	\$
Fond de l'information		40.00	\$
Gaz Métro	1	303.44	\$
François Jacques		270.00	\$
Hydro-Québec		331.13	\$
Aqua Beauce		32.00	\$
ALO Pomerleau		149.47	\$
Jonathan V. Bolduc (dépenses)		219.95	\$
CNH Capital		84.90	\$
Distribution DAKI		23.51	\$
Ent. Steve Plante	2	238.56	\$
Pavages de Beauce	7	088.98	\$
Lori Alexa	2	103.24	\$
LVM	2	441.84	\$
Exp. Immobilières de Beauce	2	069.55	\$
Karolin Métivier		100.00	\$
Ent. Steve Couture	3	242.23	\$
Extincteur de Beauce		464.58	\$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)		120.00	\$

ADOPTÉ

239-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER